

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 25 octobre 2019 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Contrat de bail concernant la location de 13 emplacements dans la Résidence Nonnewisen entre la Ville et la Crèche Coccinella

La Ville met à disposition du locataire, 13 emplacements intérieurs dans un immeuble en copropriété dénommé « Résidence Nonnewisen Ilôt 4N » sis 30, rue Guillaume Capus à L-4071 Esch-sur-Alzette, inscrit au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, n° 2776/18338 au lieu-dit « Guillaume Capus ».

Les emplacements donnés en location sont les suivants :

- n° 13
- n° 15
- n° 18
- n° 21
- n° 22
- n° 23
- n° 24
- n° 25
- n° 26
- n° 27
- n° 28
- n° 30
- n° 32

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée.

La Ville met les emplacements intérieurs à disposition du locataire pour un loyer mensuel de 1300.-€, à savoir 100.-€ par emplacement.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Melissa Lima
Service Biens fonciers